



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

TELE DIFFUSION DE
FRANCE (TDF) –
ANTENNE BOUYGUES
TELECOM

TERRAIN CADASTRE
SECTION AO N° 480 SIS A
ESCAUTPONT –
CHAUSSÉE BRUNHAUT

PROPOSITION A LA
COMMUNE
D'ESCAUTPONT POUR :

- L'ACQUISITION DE LA
PARCELLE PRÉCITÉE

OU

- LA PROLONGATION,
PAR AVENANT, DU BAIL
DE LOCATION D'UNE
DURÉE DE
12 ANS

Date de la convocation
Le 27 mai 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président informe
que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de LILLE
dans un délai de 2 mois, à compter
de la présente publication par
courrier postal (CS 62039 59014
cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-
Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
29 juillet 2022
publiée ou notifiée le
30 juillet 2022
Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 03 JUIN 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Trois Juin à Dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelynne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc BULENS, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, MM. Benjamin LECLERCQ, Cédric LATOUCHE, Raphaël KRUSZYNSKI (présent jusqu'à 22 h 00).

Excusés : Mme Annie NOTELET (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Mme DEBOSZ Sylviane (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Mme Patricia DURIEUX-PATRIS (Pouvoir à M. Michel RENARD), M. Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Sandrine PONCHANT (Pouvoir à Mme Corinne WISNIEWSKI), M. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), Mmes Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Tiffanie SURIA (Pouvoir à M. Jean-Luc FRERE), Raphaël KRUSZYNSKI (Pouvoir à M. Cédric LATOUCHE à partir de 22 h 00).

Absents : MM. Benamar TOUATI, Anthony HERNANDEZ.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif.

VU le bail de location initial en date du 19 Juin 2004 relatif à la mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section AO N° 480 (40 m²) appartenant à la Commune d'ESCAUTPONT ;

VU l'avenant N° 1 en date du 24 Juin 2016 prolongeant le bail précité pour une période de 12 ans ;

000037

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le

ID : 059-215902073-20220729-37_2022-DE

Madame le Maire rappelle que la Municipalité a décidé de mettre à la disposition de la Communauté d'Agglomération de France), opérateur d'infrastructure, par le biais d'un bail de location en date du 19 Juin 2004, d'une durée de 12 ans, une partie de la parcelle cadastrée section AO N° 480 (40 m²), afin d'y installer un pylône (antenne relais de radiotéléphonie « BOUYGUES TELECOM »), moyennant un loyer annuel de 4 117,84 €.

Elle explique au Conseil Municipal qu'à l'issue de la période de 12 ans, le bail initial concernant la mise à disposition d'une partie du terrain référencé ci-dessus a été renouvelé pour une même période (12 ans) par avenant N°1 en date du 24 Juin 2016, moyennant un loyer annuel de 4 592,00 €.

Cependant, le renouvellement du bail initial via l'avenant suscité arrive à échéance le 24 Juin 2028, Madame le Maire indique à l'Assemblée que TDF anticipe cette « deadline » et propose à la Commune :

1. Soit d'acquérir pour partie la parcelle cadastrée section AO N°480, pour une superficie de 100m² au prix de 70 000 € net vendeur. Sur celle-ci sont implantées l'antenne relais et les installations techniques. TDF prendrait en charge les frais de bornage.
2. Soit de prolonger, par avenant, le bail actuel de 12 années supplémentaires (nouvelle date d'échéance le 24 juin 2040). Ce dernier proposerait une augmentation du loyer annuel de 20 %, soit un loyer annuel de 5 510 €.

Elle précise au Conseil Municipal que la présente délibération porte uniquement sur le choix de l'une des propositions reprises ci-dessus présentées par TDF.

Madame le Maire sollicite l'Assemblée afin de se prononcer sur l'une desdites propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI l'exposé de Madame le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

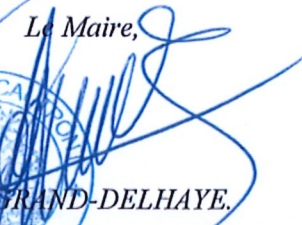
A L'UNANIMITE ;

DECIDE de retenir la prolongation, par avenant, du bail actuel de 12 années supplémentaires (soit une nouvelle date d'échéance fixée au 24 juin 2040), moyennant un loyer annuel de : 5 510 €, sous réserve de la réception du projet d'avenant qui sera transmis par TDF.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



J. LEGRAND-DELHAYE.